



CIQ Castellane

CMA 36, rue Falque
13006 Marseille
contact@ciq-castellane.fr
www.ciq-castellane.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du **CIQ Castellane-Cantini-Prado** du **24 avril 2026**.

Liste des présents

D'après la feuille d'émargement, les membres suivants étaient présents et ont signé :

- **Gérard Andreani**
- **Irène Ascione**
- **Mireille Azulay**
- **Gilbert Boissier** (Vice-Président assurant l'intérim)
- **Brigitte Courtoisier** (trésorière)
- **Volker Heiermann**
- **Anne Magnan** (Secrétaire générale représentant **Dominique Schmitt**)
- **Cyril Pimentel** (représentant aussi **Julia Legrand**)
- **Evelyne San Jose**
- **Paule Villegas**

Absente excusée :

Jacqueline Aubert (Présidente, hospitalisée).

Daniel Darmon (vice-président) a donné sa démission par mail envoyé à Anne).

Débats entre 18 h et 19 heures pour les 12 présents et représentés

Débats

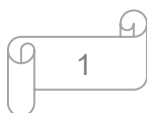
1. Ouverture et message de la Présidente

La séance débute par la lecture d'un message envoyé par **Jacqueline Aubert** depuis l'hôpital. *Elle y précise n'avoir accordé aucune délégation générale et que l'intérim doit se cantonner à la gestion des affaires courantes. Elle critique les initiatives prises sans son accord, rappelle que sa santé relève de sa vie privée et demande expressément qu'**aucun vote ni décision formelle** ne soient pris en son absence.*

2. Rapport d'activité de l'intérim (Gilbert Boissier)

Le vice-président présente les actions menées pour maintenir l'activité du CIQ :

- **Convention CMA** : Signée avec six mois de retard suite à l'inaction de la présidence.





- **Représentation** : Présence à l'intronisation du maire de secteur à Bagatelle et à une réunion de la Fédération le 10 avril 2026.
- **Livre Blanc** : Participation à la rédaction de ce document de synthèse des problèmes de quartier destiné aux candidats à l'élection de la mairie du 4^{ème} secteur (6/8).
- **Cotisations** : Lancement d'un appel ayant permis de recueillir une vingtaine de chèques.

3. Crise de gouvernance et blocages

Les discussions mettent en lumière la paralysie administrative :

- **Accès financier** : La trésorière confirme n'avoir aucun accès aux comptes ni moyen de paiement, la présidente conservant l'exclusivité des accès bancaires.
- **Régularisation préfectorale** : défaut d'information de la préfecture depuis 2017 ; l'intérim a dû effectuer les démarches (envoi des statuts & règlement intérieur de 2025 et liste des administrateurs élus en 2024 !) pour obtenir le récépissé officiel.
- **Fonctionnement** : L'intégralité des administrateurs présents dénoncent un manque réel de collégialité. La Présidente s'est octroyé tous les pouvoirs (rétention d'information, non diffusion des mails relatifs explicitement au CIQ, interdiction d'accès à la comptabilité etc.) rendant caduque le rôle des administrateurs et des membres du bureau.

4. Convocation d'une Assemblée Générale (AG)

Le conseil débat de la nécessité de renouveler les instances, le mandat actuel arrivant à échéance en 2026.

- **Légalité** : S'appuyant sur l'article 9 des statuts, le CA affirme son pouvoir de diriger l'association et de convoquer une AG malgré l'opposition de la présidente.
- **Le Vote** : Le CA vote en faveur de la tenue d'une **AG ordinaire et élective**.
- **Date et lieu** : L'AG est fixée au **lundi 22 juin 2026** au CMA. L'accueil commencera à **17h30** pour les adhésions, suivis de la séance à **18h00**.
- **Le vote formel de l'AG est 11 POUR, une abstention ((Mr Heiermann), celui de la date 10 POUR 2 abstentions (Mrs Andréani et Heiermann). Pout mémoire le CA est composé en avril 26 de 16 conseillers dont 12 présents ou représentés.**

5. Candidatures au futur CA

- **Candidatures** : Un premier candidat, Monsieur RAINAUD JL, s'est manifesté via internet. Le CA rappelle les critères statutaires : un an d'ancienneté pour le CA et deux ans pour le bureau.

6. Organisation logistique

- **Communication** : Les convocations seront envoyées par le système informatique et par mail. Une publication dans *La Provence* est également envisagée.
- **Responsabilités** : Anne et Gilbert sont chargés de l'intendance et de la réservation de la salle.
- **Cotisations** : Seuls les membres à jour de leur cotisation (10 €) pourront voter. Une permanence sera tenue avant l'AG pour régulariser les situations.



- **Cyril rédige un courrier afin de redemander toutes les informations bancaires et accès par la trésorière aux moyens de paiements**

Références :

Article 2 du règlement intérieur :

- « *L'Assemblée Générale ordinaire se réunit normalement chaque année sur convocation du Conseil d'Administration. Les convocations peuvent être dématérialisées. »*
- « *Les décisions sont prises à la majorité des présents et formellement représentés et, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le compte rendu de chaque Conseil d'Administration sera mis en ligne sur le site <https://www.ciq-castellane.fr>.»*
- « *En cas de vacances du Président, le premier vice-président, ou à défaut le secrétaire, assure l'intérim. »*

Article 9 des statuts :

- « *L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de 7 membres au moins et 14 membres au plus, élus **pour trois années** par l'Assemblée Générale »*

Article 12 des statuts :

- « *L'Assemblée Générale Ordinaire comprend **tous** les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient affiliés. **Ne participeront aux votes que les membres actifs à jour de leur cotisation** »*

Anne MAGNAN

Secrétaire Général

Gilbert BOISSIER

Vice-président